

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 avril 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-033

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29
en exercice : 29
qui ont pris part à la
délibération : 27
Date de convocation :
30 mars 2010

L'an deux mille dix, le 06 avril à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Chantal BREBION, André CONVERT, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : M Jérôme MAGNIN qui a donné pouvoir à M Luc MOREAU, Melle FAUCON BIGUET Sophie qui a donné pouvoir à Mme GAILLARD Annick, Mme Isabelle GULGLIEMO qui a donné pouvoir à Mme Stéphanie COLPIN, Mme Florence LOMBARD qui a donné pouvoir à M. Yannik OLLIVIER, M. François TOURATIER qui a donné pouvoir à M. Jean Marc BRUEL, Mme Maud BLANCHARD qui a donné pouvoir à M. André CONVERT

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE, M. Kamel BOUZERARA

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Mme Mireille PERINEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : INSTITUTIONNEL – SOLIDARITE – Autorisation donnée au Maire de signer un bail précaire et révocable avec Monsieur Olivier Dos Santos

Le rapporteur expose que l'appartement Type F4 + cuisine, situé Impasse des Rosiers, dans l'école Bergonzoli, était habité jusqu'en juillet 2009 par Mme Naji Kadidja pour des raisons de nécessité absolue de service.

Ce bien communal vacant peut être loué dans le cadre d'un bail précaire et révocable dans la mesure où l'intérêt public est justifié par le fait que cet appartement se situe dans une enceinte scolaire.

Lors de l'arrivée de monsieur Dos Santos, nouveau chef de projet Politique de la Ville, ce logement lui a été proposé à titre gracieux pour 3 mois afin de faciliter son installation dans la région. En effet, monsieur Dos Santos est originaire du Nord de la France.

Il est proposé par conséquent, de mettre à disposition à un particulier cet appartement dans le cadre d'un bail précaire et révocable d'une durée de cinq mois pour une redevance mensuelle de 400 euros.

Le projet de bail précaire et révocable est annexé à la présente délibération.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE cette proposition
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 07 avril 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER

